

Association pour les bâtiments de la Paroisse Protestante de Monthey
Assemblée générale ordinaire de Paroisse
Mercredi 16 mars 2016, 21h55

Procès-verbal

1. Ouverture

L'assemblée a été convoquée dans les délais par le bulletin paroissial de janvier. Le président la déclare ouverte. Le président n'a pas reçu de proposition individuelle ni de commentaire sur l'ordre du jour annoncé. Pas de commentaire et ordre du jour accepté.

2. Adoption du PV

Le procès-verbal a pu être consulté sur notre site internet ainsi qu'au secrétariat et au Temple lors du dernier culte. Le PV de l'AG ordinaire du 18.03.15 est adopté.

3. Rapport du Président

Il sera présenté dans le point 5 de l'OJ, car il sera également l'argumentaire de la proposition de dissolution de l'Association..

4. Comptes de l'exercice 2015

Présentés sur écran par Mme Sylvie Fracheboud. Somme attribuée à un crédit d'étude pour Biolle 2. Pas de question ni de commentaire.

4.1 Rapport des vérifications

M. Jean-Paul Viredaz a lu le rapport des vérificateurs.

4.2 Approbation et décharge au Comité et à sa trésorière

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité par acclamation et décharge est donnée au comité et à sa trésorière.

5. Proposition de dissolution de l'Association pour les bâtiments de la paroisse protestante de Monthey

Le président a lu son rapport qui n'a pas suscité de question.

Rapport du Président O. Mouthon :

« Le comité de l'Association s'est réuni une fois durant l'exercice, le 10.06.2015. Son principal sujet consistait à réfléchir sur le rôle actuel de l'Association, en tenant compte de l'évolution des rapports entre la Paroisse de Monthey et son environnement, ainsi que de l'état des projets liés aux bâtiments.

Permettez-moi toutefois de retracer en quelques mots l'histoire de l'Association pour les bâtiments de la paroisse protestante de Monthey. Comme je n'ai pas participé moi-même à sa création, je suis allé chercher mes sources auprès des anciens, principalement de Philippe Ritter et Robert Burri.

Dès 1963, la Paroisse étudiait un projet de construction de nouveaux locaux, et c'est en 1997 que l'Assemblée générale donnait son accord à la mise en œuvre de ce qui deviendra « Biolle », locaux dans lesquels nous sommes aujourd'hui.

La question s'est rapidement posée de savoir comment articuler les recherches de fonds et la capitalisation de ces fonds avec la comptabilité courante de la paroisse. La commission chargée des aspects financiers du projet a donc proposé, en accord avec le Conseil, de constituer une « Association pour les bâtiments de la paroisse protestante de Monthey ». Cette dernière a vu le jour le 24 mars 1998.

En 2009, les statuts ont subi une petite modification afin que les fonds puissent également être utilisés à la « rénovation », et pas uniquement à la « construction » de nouveaux bâtiments.

Notre Association a donc contribué de manière prépondérante à la récolte de fonds. Elle a constitué une réserve conséquente pour offrir à notre Paroisse la possibilité d'abord de construire ses nouveaux locaux, puis dans un second temps, de rénover le temple sans être entièrement dépendante des délibérations menées avec les pouvoirs publics.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les statuts de l'Association définissent son but unique à l'Art. 2 : « Récolter et gérer les dons et autres ressources attribués à la construction et la rénovation des bâtiments par la Paroisse protestante de Monthey. »

Cinq de ses 12 articles statutaires soulignent le lien de dépendance de l'Association à la Paroisse. L'art. 4 désigne même les présidents de l'Assemblée de Paroisse et du Conseil de Paroisse comme membres d'office du comité de l'Association. Pour qu'il soit exécutable, la Paroisse de Monthey a d'ailleurs dû signifier dans ses propres statuts qu'elle reconnaissait ceux de l'Association pour les bâtiments.

Au moment de sa création, ces éléments avaient été discutés avec les représentants des pouvoirs publics en place à cette époque. La perspective du projet Biolle était bien concrète, il y avait semble-t-il un accord général autour de cette formule pour permettre la recherche de mécènes et la capitalisation de fonds sans les intégrer dans les comptes courants de la Paroisse. Cependant les années passent, les responsables changent, et la mémoire des transactions, qui se sont faites en partie oralement, se perd.

Quelques années plus tard, quand des nouveaux venus découvrent inopinément l'existence d'une Association « parallèle » à celle de la Paroisse dont ils n'avaient pas connaissance, il y a un certain risque à y voir un moyen détourné de soustraire des fonds à la connaissance des pouvoirs publics. C'est ce qui s'est passé et ces dernières années, le Conseil de Paroisse a eu quelque difficulté à expliquer le bien-fondé de l'existence de notre Association et de sa comptabilité séparée. Les communes ont notamment exigé que les fonds de l'Association figurent au bilan de la Paroisse, montrant clairement par là qu'elles n'acceptaient pas la distinction comptable entre l'une et l'autre.

Ces considérations nous ont amenés aux constats suivants :

- *Telle qu'elle est définie et organisée par ses statuts, l'Association pour les bâtiments de la Paroisse de Monthey s'inscrit dans un modèle structurel de court terme. Elle est conçue pour répondre à un besoin spécifique, articulé autour d'un projet défini à court ou moyen terme.*
- *Actuellement, les fonds ne sont pas réapprovisionnés. Les quelque Frs 17'500.- en compte ont déjà été affectés à un crédit d'études pour le projet de transformations de la maison attenante de la parcelle.*
- *Avec la finalisation de la construction de Biolle le but à l'origine de la constitution de l'Association pour les Bâtiments est atteint. Il a même été dépassé puisque elle a également été profitable à la rénovation du temple.*

En conclusion : Nous sommes bien conscients que les perspectives de nouveaux engagements immobiliers de la Paroisse amèneront probablement à une nouvelle réflexion sur les moyens à nous donner pour pouvoir récolter et capitaliser des fonds attribués aux investissements. La solution qui a été élaborée en 1998 a visiblement bien fonctionné, mais elle serait problématique aujourd'hui. Pour conserver l'Association, il faudrait une révision statutaire en profondeur, qui lui donnerait un caractère tout différent.

La solution qui devrait être étudiée aujourd'hui peut prendre des formes très diverses : d'une fondation ou d'une association pérenne ou à court terme, comme de l'établissement de fonds attribués dans le ménage paroissial, etc.

Nous proposons la dissolution de l'Association afin que le Conseil de Paroisse puisse reprendre la réflexion sans contraintes préalables et élaborer en toute liberté la stratégie et les structures les plus adéquates pour répondre aux besoins d'aujourd'hui. »

Votation sur la dissolution de l'Association

Avant de passer au vote, le Président précise qu'en cas d'approbation de la proposition par l'AG, le solde en compte sera versé à la Paroisse de Monthey comme fonds attribué au crédit d'étude du projet de transformation de la Cure.

L'assemblée accepte la dissolution de l'Association pour les bâtiments de la Paroisse de Monthey, par :

- 19 voix favorables
- 3 abstentions
- 0 oppositions.

Le Président a une pensée de reconnaissance et de gratitude toute particulière envers les membres de la paroisse qui se sont impliqués activement dans les travaux de construction et de rénovation, qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur énergie, leur compétences et habiletés manuelles et intellectuelles :

- M. Henri Bressoud
- M. Robert Burri
- M. Willy Croset
- M. Marcel Delavy
- Mme Yvonne Henri
- M. Philippe Ritter
- M. Jean-Rodolphe Wassmer
- et les nombreuses personnes qui ont répondu aux appels en donnant de leur temps, de leurs forces et de leurs biens.

Le président précise que c'est une dissolution et non une fin car les résultats sont toujours sous nos yeux et ils le seront encore longtemps.

6. Divers

Pas de divers.

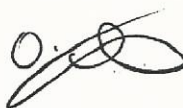
7. Clôture

Le président met un terme à cette assemblée générale ordinaire, il est 22h15.

Les invités sont tous cordialement invités à la verrée qui suit, accompagnée des amuses bouches offerts par les paroissiennes.

Monthey, le 16 mars 2016

Le président



Olivier Mouthon

La secrétaire



Pauline Dorsaz